

N° 48/12.12

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 100'000.00 POUR LA SECURISATION ET L'ENTRETIEN DES GRANDS ARBRES



Infrastructures, énergies et espaces publics

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 5 décembre 2012

Première séance de commission : lundi 10 décembre 2012 à 18 h 30, salle des Pas Perdus, 1^e étage de l'Hôtel-de-Ville

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	3
2	ANALYSE.....	3
3	ASPECT TECHNIQUE.....	4
4	ASPECT FINANCIER	5
5	CONCLUSION	5

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

La Ville de Morges possède d'importants espaces publics appréciés par la population locale et par nos hôtes, que ce soit pour la détente ou lors de manifestations. La plupart de ces lieux possèdent de magnifiques arbres, qui nécessitent un entretien régulier mais aussi des interventions plus conséquentes afin de garantir la sécurité des usagers de ces zones.

Ce patrimoine arboré public représente près de 3'000 arbres répartis sur les différents sites avec plus de 140 espèces répertoriées. Ils sont entretenus et taillés régulièrement par les employés communaux. On compte parmi ce patrimoine des arbres remarquables plus que centenaires, en particulier au Parc de l'Indépendance mais aussi sur les sites de Beausobre et de Sylvana.

La rangée de platanes qui marque majestueusement l'entrée Ouest de la Ville de Morges est un élément fort de notre paysage. Il en va de même pour les différents cordons boisés qui agrémentent les chemins de la Chenaillettaz et de la Mottaz ainsi que le long des rives de la Morges.

2 ANALYSE

Si un arbre n'a pas besoin de l'intervention de l'homme pour son entretien en milieu naturel, il en va tout autrement en ville, ceci pour des raisons de sécurité et d'espace à disposition. Comme mentionné en préambule, certains de nos arbres sont âgés et voient leurs branches s'assécher avec les années, ces dernières pouvant se briser sous l'effet du vent et devenant ainsi dangereuses.

Pour garantir un bon développement de l'arbre et éviter que les houppiers (couronne de l'arbre) ne poussent que vers l'extérieur, il est nécessaire de les éclaircir et de les diminuer pour permettre à la lumière de pénétrer à l'intérieur et ainsi offrir une croissance homogène.

Ces interventions permettent de garantir un épanouissement harmonieux de l'arbre, tout en lui conférant une silhouette équilibrée. Le poids des branches massives a nécessité au cours des années la pose d'haubans afin de les soutenir et de les sécuriser. Un contrôle doit être effectué pour vérifier la résistance mécanique de ceux-ci et procéder à leur éventuel remplacement.

Ces travaux étaient réalisés par le passé par le personnel communal à l'issue de contrôles réguliers. Pour plus de sécurité, nous avons souhaité avoir une vision globale de l'état actuel de notre parc arboricole et nous avons confié au début 2012, un mandat à un cabinet d'expertise en arboriculture ornementale et urbaine. Il ressort de l'analyse qu'il est nécessaire d'intervenir rapidement pour une partie des arbres étudiés afin d'assurer la pérennité des végétaux ainsi que la sécurité du public. Ce rapport externe a permis de diagnostiquer de manière plus approfondie et ciblée les principales interventions urgentes et nécessaires sur nos grands arbres.

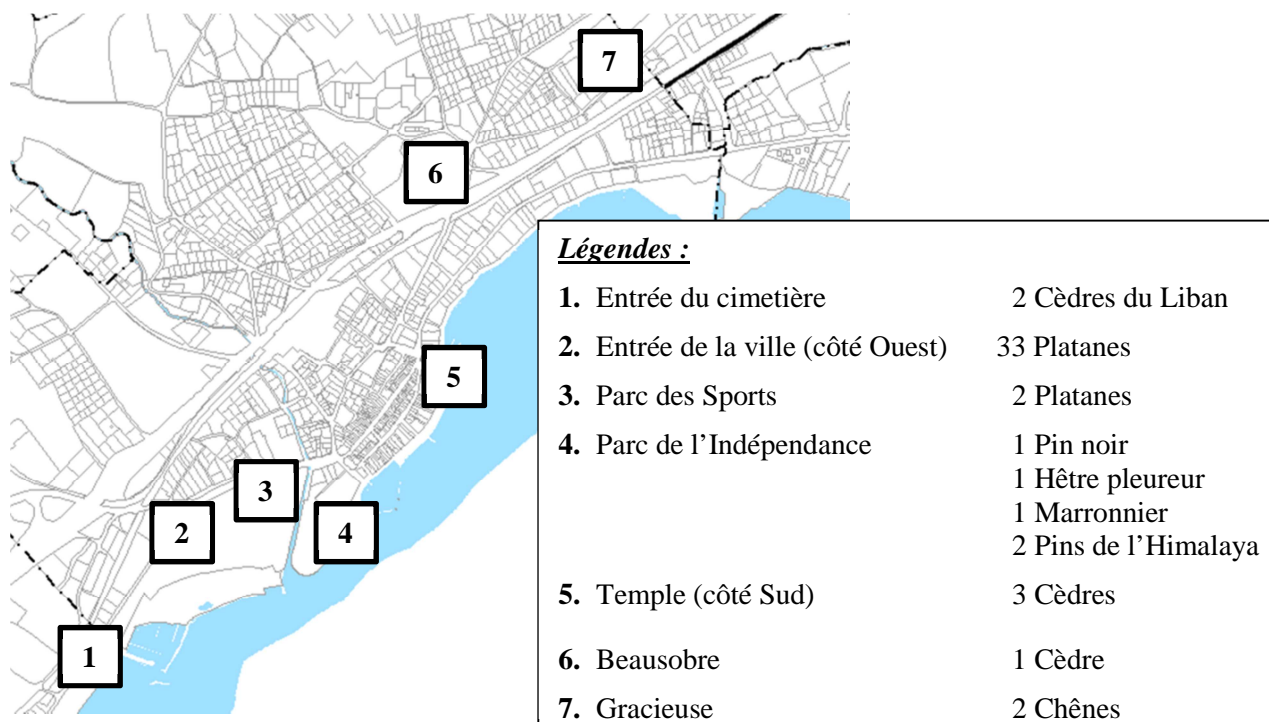
L'expertise est basée sur différentes méthodes et analyses. Tout d'abord une analyse visuelle effectuée en trois étapes. La première a pour but de trouver les symptômes externes des défauts internes. La deuxième consiste, après avoir découvert ces symptômes, de confirmer et de mesurer leur importance en effectuant une inspection approfondie (tomographie et/ou résistographie). La troisième et dernière étape, après avoir mesuré l'importance des défauts permet de décider, selon des critères précis si un danger potentiel est réellement existant.

La tomographie consiste en un examen qui effectue une coupe transversale virtuelle du tronc examiné au moyen d'ondes sonores. L'image obtenue indique la densité du bois et visualise ainsi l'intérieur de l'arbre sans le blesser inutilement. Cela permet en outre de déceler des cavités internes ainsi que leur ampleur, mais aussi la qualité du bois qui aurait pu être attaqué par un champignon lignivore par exemple.

La résistographie est la mesure de la résistance du bois à la pénétration par un forage.

3 ASPECT TECHNIQUE

Sur la base de l'analyse effectuée, des interventions sont nécessaires sur les différents sites indiqués sur le plan ci-dessous et le tableau qui le complète indique les arbres concernés :



Les opérations planifiées permettront d'éliminer les branches mortes, d'alléger les fûts et de diminuer le volume des houppiers selon les besoins. En ce qui concerne les platanes plantés le long de la route cantonale, les branches inférieures seront taillées afin de respecter le gabarit routier.

Les haubans existants, permettant d'assurer la sécurité et d'éviter des déchirures qui pourraient blesser l'arbre, seront remplacés si nécessaire après inspection et d'autres pourraient être mis en place partout où cela s'avérerait impératif.

La taille sera entreprise sans élagage drastique qui pourrait contribuer à diminuer la longévité des arbres mais bien au contraire, d'effectuer une opération qui permettra aux végétaux de conserver leur port naturel. A noter que pour les deux chênes de la Gracieuse, l'élagage devra être effectué essentiellement pour des questions de sécurité. Les interventions sur les platanes devront impérativement être réalisées en période hivernale en raison des risques d'infection liés au chancre coloré du platane, cela en application des directives cantonales. Les autres interventions pourront se réaliser dans le courant de l'année 2013 sans contrainte particulière, si ce n'est d'intervenir en première priorité sur les arbres pouvant présenter des risques d'accident.

Ces interventions conséquentes ne peuvent être réalisées en interne car nous ne disposons pas des compétences spécifiques pour le travail en rappel et le haubanage. En effet, certains des arbres culminent à plus de 30 mètres. Cette activité est périlleuse et doit être confiée à une entreprise externe, spécialisée dans la taille des grands arbres.

Cette opération d'envergure devra être renouvelée tous les 10 ans environ afin de pérenniser notre parc arboricole.

4 ASPECT FINANCIER

Taille et haubannage	CHF	83'000.00
Chargement et évacuation des branches	CHF	3'700.00
Signalisations, sécurisation	CHF	3'000.00
Divers et imprévus	CHF	2'900.00
<i>TOTAL HT</i>	<i>CHF</i>	<i>92'600.00</i>
TVA 8%	CHF	7'408.00
<i>TOTAL TTC</i>	<i>CHF</i>	<i>100'008.00</i>
Arrondi pour arrêté	CHF	8.00
<i>TOTAL TTC</i>	<i>CHF</i>	<i>100'000.00</i>

Un montant de CHF 100'000.00 figure au plan des investissements 2012 sous la sécurisation et l'entretien des grands arbres.

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.00 pour la sécurisation et l'entretien des grands arbres ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 10'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2014.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 novembre 2012.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella